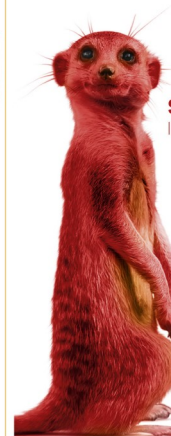


S'ADAPTER
à chaque type d'entreprise



OBSERVER
pour mieux vous conseiller



SURVEILLER
les indicateurs essentiels

COVID 19 - FICHE ACTU N°30

PASS REBOND OCCITANIE

VOLET AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, BOIS



QUEL OBJECTIF ?

Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire Covid-19, la Région crée le Pass Rebond Occitanie - volet agriculture, agroalimentaire, bois pour soutenir les projets d'investissement des entreprises de ces secteurs. Ce dispositif est en vigueur du 3 avril jusqu'à la fin de de l'état d'urgence sanitaire (26 septembre 2020 ou jusqu'à publication du Décret mettant un terme à l'état d'urgence sanitaire). Pendant cette durée, il remplace les dispositifs Pass classiques Agro Viti, Agri Valorisation, Agri Tourisme, et Bois.



POUR QUI ?

- Exploitation agricole ou forestière
- TPE - PME des filières agricoles sans activité de production primaire
- TPE - PME de la filière forêt-bois
- CUMA

Ce dispositif ne concerne pas les entreprises du secteur tourisme et autres secteurs qui disposent de dispositifs dédiés.

Les critères :

- Dépenses d'équipement / Matériel
- Dépenses immatérielles
- Autres

<https://hubentreprendre.laregion.fr/>